



**AG2R LA MONDIALE**

**AGICAM**

**CODE DE TRANSPARENCE ISR**

**2 aout 2010**



AGICAM, membre du groupe AG2R LA MONDIALE - Société de gestion de portefeuille - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 1 197 774€-14, rue Auber 75009 Paris - RCS Paris B 449 471 325 - Agréée par l'AMF sous le n° GP03027

## Table des matières

<b>1. Données générales</b>	<b>4</b>
a) Donnez le nom de la société de gestion à laquelle s'applique ce code	4
b) Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement	4
c) Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce code, ainsi que leurs principales caractéristiques	5
d) Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'informations concernant ces fonds	5
e) Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs, ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés	5
<b>2. Critères d'investissement ESG</b>	<b>6</b>
a) Comment le ou les fonds définissent-ils l'ISR?	6
b) Quels sont les critères d'investissement ESG du ou des fonds?	6
c) Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés?	8
d) Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs?	8
<b>3. Process d'analyse ESG</b>	<b>9</b>
a) Décrivez votre méthodologie et processus d'analyse ESG	9
b) Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?	9
c) Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?	9
d) Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?	10
e) A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?	10
f) Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?	10
<b>4. Évaluation, sélection et politique d'investissement</b>	<b>11</b>
a) Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels les fonds investissent ?	11
b) Quelles mesures internes et/ou externes, sont mises en œuvre pour s'assurer que les titres du portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement ESG?	11
c) Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?	11
d) Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?	11
e) Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?	12
f) Le gestionnaire de fonds informe-t-il les entreprises/émetteurs des mouvements et/ou des changements de pondération dans le portefeuille liés au non-respect des principes ESG du ou des fonds ?	12
g) Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?	12
<b>5. Politique d'engagement</b>	<b>13</b>
a) Quels sont les objectifs de la politique d'engagement?	13
b) Comment le ou les fonds établissent-ils la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ?	13
c) Qui pratique l'engagement au nom du ou des fonds ?	13
d) Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?	13
e) Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?	13
f) Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?	13
g) Comment, et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont-elles communiquées aux investisseurs et autres parties prenantes ?	13
h) Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du ou des fonds pendant l'année écoulée ?	14
<b>6. Politique de vote</b>	<b>15</b>

a)	Le ou les fonds disposent-ils d'une politique de vote ?.....	15
b)	Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?....	15
c)	Le ou les fonds sont-ils promoteurs ou soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires? .....	15
d)	Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?.....	15
<b>7.</b>	<b>Compléments d'information.....</b>	<b>16</b>
a)	Le développement durable du groupe AG2R LA MONDIALE.....	16
b)	Don de frais de courtage à des associations.....	16

## 1. Données générales

### a) Donnez le nom de la société de gestion à laquelle s'applique ce code.

AGICAM, membre du groupe AG2R LA MONDIALE - Société de gestion de portefeuilles - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 1 197 774€ -14, rue Auber 75009 Paris - RCS Paris B 449 471 325 - Agréée par l'AMF sous le n° GP03027

[www.pradoepargne.com](http://www.pradoepargne.com)

### b) Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.

La démarche ISR d'AGICAM a vu le jour en 1999 pour répondre à la nécessaire adéquation entre les valeurs du Groupe – acteur majeur de la protection sociale- et l'orientation de ses investissements. Les premiers fonds ISR d'Agicam ont été créés en 2000 après un travail préalable de revue méthodologique et d'élaboration de la stratégie d'investissement responsable.

Désireux de contribuer aux réflexions de place sur l'investissement responsable, Agicam est présent dans de nombreux groupes de travail. Le Directeur Général d'AGICAM, M. Patrick Viallanex, préside notamment le groupe de travail « exercice des droits de vote » de l'AF2I.

AGICAM est également membre du FIR et de l'Eurosif.

AGICAM est membre fondateur de la Chaire « FINANCE AUTREMENT Investissement, Solidarités, Responsabilité » avec l'École Supérieure de Commerce Euromed.

Convaincue de l'importance cruciale de l'accès à l'information extra-financière, Agicam a bâti une équipe de gestion ISR composée de 8 personnes-dont 3 analystes ISR- et collabore avec 5 agences d'analyse extra-financière.

Le processus de gestion est articulé autour d'un outil propriétaire, développé et enrichi de nouvelles fonctionnalités depuis 2003 : Ethis screening. Cette plateforme est le réceptacle de l'ensemble des informations extra-financière collectée par les analystes ISR et contribue à déployer l'information extra-financière à tous les niveaux de la société de gestion.

Le comité d'orientation et de réflexion sur l'investissement responsable, CROIRE, réunit certains collaborateurs d'Agicam et l'ensemble des Directions du Groupe. Il veille à la bonne insertion dans le champ de l'investissement responsable des valeurs prônées par le Groupe.

Au 31/12/2009, les encours ISR d'Agicam s'élève à 750M€, représentant environ 5% de ses actifs sous gestion.

**c) Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce code, ainsi que leurs principales caractéristiques.**

Pour les fonds suivants, les prospectus, les fiches de performance mensuelles et la liste des titres détenus sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Les fonds auxquels s'applique ce code sont:

FCP de droit français

- AG2R Obligations ISR : Obligations et autres titres de créances libellés en euro
- AG2R Actions ISR : Actions de pays de la zone euro
- Ethis Valeurs : Diversifié

FCPE

- Horizon Solidarité Monétaire : Monétaire euro, fonds appartenant à la gamme labellisée par le CIES\*
  - Horizon solidarité Confiance : obligations et autres titres de créances libellés en euro, fonds appartenant à la gamme labellisée par le CIES\*
  - Ariel Obligations ISR : Obligations et autres titres de créances libellés
  - Horizon Solidarité Croissance : Diversifié, fonds appartenant à la gamme labellisée par le CIES\*
  - Ariel solidaire ISR : FCPE Diversifié, fonds labellisé par l'association Finansol
  - Ariel actions ISR : Actions de pays de la zone euro
  - Horizon solidarité Audace FCPE solidaire : Actions de pays de la zone euro, fonds appartenant à la gamme labellisée par le CIES\*
  - Éthique Solidarité FCPE Solidaire : Actions de pays de la zone euro
- (\* Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale)

**d) Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'informations concernant ces fonds.**

Le site internet d'AGICAM : <http://www.pradoepargne.com/index.php?id=163>

Pour plus d'informations, contactez-nous via la page suivante :  
<http://www.pradoepargne.com/index.php?id=97>

**e) Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs, ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés.**

Les informations présentes sur le site internet concernent :

- Le processus de gestion ISR
- La politique de vote
- Les engagements et initiatives
- L'équipe ISR
- La revue de presse
- La définition de l'ISR selon AGICAM
- L'historique
- L'offre ISR (reporting, inventaire, note ISR)

## 2. Critères d'investissement ESG

### a) Comment le ou les fonds définissent-ils l'ISR?

Les fonds ISR d'AGICAM répondent à la pratique du « best-in-class avec engagement ». A ce titre, ils sont investis en valeurs mobilières dont les émetteurs appréhendent et adressent correctement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les enjeux sectoriels pouvant être fort différents, Agicam fonde sa méthodologie d'analyse sur une prise en compte différenciée visant à appréhender correctement les risques et opportunités tant financières qu'extra-financières.

Soucieux de prendre en compte les risques extrêmes, Agicam s'appuie également sur les principes du Global Compact : ainsi, lorsqu'un émetteur n'en respecte pas les principes, l'entreprise est mise sous surveillance et un dialogue est initié avec elle.

### b) Quels sont les critères d'investissement ESG du ou des fonds?

#### Émetteurs privés, publics, parapublics et supranationaux

Capital humain :

- Promotion du dialogue social
- Droits humains (droits fondamentaux, liberté syndicale, non discrimination)
- Santé & sécurité
- Gestion des ressources humaines (temps de travail, restructurations, choix de carrière)

Capital parties prenantes :

- Respect des règles de marché (prévention de la corruption et des pratiques anticoncurrentielles)
- Clients (impact sociétal, information, sécurité des produits, orientation des contrats)
- Fournisseurs et sous traitants (coopération durable, intégration des facteurs environnementaux et sociaux)
- Collectivités locales

Environnement :

- Facteurs de risques (passif juridiques, risques opérationnels, principaux indicateurs de risque, risques sectoriels)
- Capacité de gestion (stratégie, gouvernance, système de gestion, audit, formation et développement, certification, produits et matières)
- Facteurs d'opportunités (Compétences stratégiques, opportunités, performance)

Gouvernance :

- Gouvernance du développement durable (capital intellectuel et développement de produits, capacité et adaptabilité stratégique et stratégie)
- Gouvernance traditionnelle (Conseil d'administration, rémunération, droit des actionnaires, audit et mécanismes de contrôle)

Les valeurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial de l'ONU sont écartés de la sélection ISR.

Les pondérations attribuées par notre cellule d'analyse ISR à chaque critère dépendent du secteur d'activité. Elles peuvent être amenées à évoluer afin de répondre aux enjeux sectoriels du développement durable.

	Capital Humain	Capital Partie Prenante	Environnement	Gouvernance
Electronic & Electrical Equipment	20%	20%	35%	25%
Industrial Engineering	20%	20%	35%	25%
Industrial Metals	15%	25%	35%	25%
Mining	15%	25%	35%	25%
Industrial Transportation	15%	25%	35%	25%
Oil & Gas Producers	20%	20%	35%	25%
Oil Equipment, Services & Distribution	25%	15%	35%	25%
alternative energy	30%	20%	25%	25%
Chemicals	15%	25%	35%	25%
building materials	20%	25%	30%	25%
Heavy construction	20%	25%	30%	25%
Beverages	20%	25%	30%	25%
Food Producers	20%	25%	30%	25%
Tobacco	20%	30%	25%	25%
Household /personal/ leisure Goods	20%	25%	30%	25%
Support Services	30%	15%	30%	25%
General Financial	30%	20%	10%	40%
Life Insurance	20%	25%	20%	35%
Nonlife Insurance	20%	25%	20%	35%
Real Estate	15%	30%	30%	25%
Food & Drug Retailers	25%	30%	20%	25%
General retailers	25%	30%	20%	25%
General Industrials	30%	30%	30%	25%
Banques	25%	20%	15%	40%
Financial Services	20%	20%	20%	40%
Telecommunications	30%	30%	15%	25%
Pharmaceutical	30%	20%	25%	25%
Biotechnology	25%	35%	15%	25%
Health care providers & services- medical equipment and supplies	30%	35%	10%	25%
Technology hardware & equipment	25%	25%	25%	25%
software & computer services	35%	20%	20%	25%
Broadcasting- Media Agencies	35%	25%	5%	35%
media/ publishing	20%	20%	30%	30%
Airlines	20%	20%	35%	25%
Hotel restaurant, leisure, gambling	25%	30%	20%	25%
Travel & tourism	20%	25%	30%	25%
real estate	15%	25%	35%	25%
food retail	25%	30%	20%	25%
general retail	25%	30%	20%	25%
life insurance	20%	25%	20%	35%
Non life insurance	20%	25%	20%	35%

Émetteurs souverains :

<b>Social</b>	<b>71,4%</b>
- Dignité	14,3%
- Liberté et sécurité	14,3%
- Égalité	14,3%
- Solidarité	14,3%
- Citoyenneté et justice	14,3%
<b>Environnement</b>	<b>28,6%</b>
- Lutte contre le changement climatique	14,3%
- Lutte contre la pollution	14,3%

**c) Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés?**

Agicam fonde sa méthodologie d'analyse sur une arborescence de notation qui permet de couvrir l'ensemble des thématiques du développement durable. Cette arborescence, riche de 4 thématiques, 13 critères et 42 sous critères, permet en activant/désactivant, surpondérant/sous pondérant, certaines informations de coller aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance d'un secteur.

Le choix des critères et leur pondération sont soumis pour validation par Agicam au Comité de Réflexion et d'Orientation de l'Investissement Responsable (CROIRE).

**d) Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs?**

Les changements de critères sont communiqués sur le site internet et dans le présent code.

### 3. Process d'analyse ESG

#### a) Décrivez votre méthodologie et processus d'analyse ESG.

La méthodologie d'analyse suivie par Agicam est différente selon qu'elle adresse les émetteurs privés (actions), ou souverains/publics, parapublics et supranationaux (titres de créances ou obligations).

Le socle commun de notre méthodologie est l'information ISR collectée auprès des agences partenaires ou par contact direct avec l'entreprise concernée. Ces informations permettent d'évaluer chaque émetteur sur sa capacité à adresser les enjeux propres à son secteur d'activité. La qualité de l'information étant fondamentale, notre cellule d'analyse ISR est fréquemment amenée à approfondir l'information obtenue. C'est notamment le cas lorsque les données fournies par les agences partenaires sont manquantes, trop anciennes ou divergentes. Elle étudie également les émetteurs dont les notes ont changé, s'assure de la légitimité des modifications dans l'évaluation et éventuellement complète les analyses.

L'équipe ISR procède également à des analyses internes afin d'étudier des valeurs non couvertes par l'une des agences partenaires. Des analyses sectorielles sont faites régulièrement afin d'adapter notre critèresologie aux enjeux de développement durable propre à chaque secteur d'activité.

L'équipe d'analyse ISR et les équipes de gestion d'Agicam rencontrent le plus souvent possible les émetteurs. Ces rencontres permettent d'ajuster ou de compléter les évaluations fournies par les agences partenaires.

##### Émetteurs privés :

Une fois l'information obtenue, filtrée, complétée, notre interface Ethis Screening calcule, sur la base de l'arborescence d'analyse et des pondérations sectorielles applicables à chaque émetteur, une note ISR. Les entreprises sélectionnées dans la liste ISR d'Agicam sont celles dont la note est supérieure à la médiane de leur secteur d'activité.

##### Émetteurs publics, parapublics et supranationaux :

Agicam s'appuie sur l'expertise d'Oekom pour déterminer l'éligibilité de tel ou tel émetteur.

##### États :

AGICAM reçoit les données fournies par Oekom et les intègre dans sa matrice de notation.

#### b) Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?

Agicam dispose d'une équipe d'analyse interne, composée de 3 personnes, qui réalise des études à partir des analyses des agences, des brokers, des documents des entreprises, des rencontres avec les entreprises, des ONG, etc.

Agicam utilise les agences Vigeo, Innovest, Oekom et Ethifinance ainsi que Proxinvest et Glass Lewis pour la gouvernance.

#### c) Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?

Le CROIRE - comité de réflexion et d'orientation de l'investissement responsable - approuve la méthodologie ISR d'Agicam. Tout changement doit lui être soumis pour validation.

Il est le lieu d'échange entre les équipes ISR d'AGICAM (Directoire, gérants et cellule ISR) et les représentants des Directions du Groupe les plus concernées par les problématiques de la responsabilité sociale d'entreprise (RH, action sociale, développement durable, qualité et achats).

Il vise à garantir la transcription des valeurs du groupe dans le champ de l'Investissement.

Dans ce cadre, l'équipe ISR d'AGICAM informe les membres du Comité sur la politique ISR, sa mise en œuvre (sélection des émetteurs, exercice des droits de vote) et les projets en cours. Les représentants des Directions du Groupe apportent leur expertise et leur regard sur leur domaine d'activité afin de s'assurer que les investissements réalisés s'inscrivent en cohérence avec les valeurs du Groupe.

**d) Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?**

Les analystes et gérants d'Agicam sont à l'écoute permanente de l'ensemble des parties prenantes - représentants des salariés, syndicats, ONG, associations, journalistes ...- pouvant avoir un avis éclairé sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance entrant en jeu dans l'évaluation des émetteurs.

Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Les émetteurs ont accès à leur profil sur demande.

**e) A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?**

Les mises à jour du processus d'analyse sont proposées par l'équipe ISR et validées par le Directoire d'AGICAM et le CROIRE. Si la fréquence de modification est d'environ tous les 2 ans, le processus – et particulièrement les pondérations visant à raffiner notre univers d'investissement- peuvent être revues dès que la cellule d'analyse ISR a acquis la conviction de la nécessité de ces changements.

La sélection ISR – ensemble des valeurs éligibles à nos fonds ISR- est mise à jour de façon trimestrielle.

**f) Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?**

Le site internet présente le processus ISR, la liste des titres du portefeuille et leur note.

Le reporting ISR comporte des analyses résumées des plus importantes lignes du portefeuille.

## 4. Évaluation, sélection et politique d'investissement

### a) Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels les fonds investissent ?

Pour chaque valeur de l'univers de référence pour laquelle l'information suffisante est disponible, une note ISR – calculée par Ethis Screening - est attribuée. Cette notation est le fruit conjugué de l'arborescence d'évaluation et des pondérations appliquées à chaque thématique/critère/sous critère par Agicam.

Une liste de valeurs ISR « Best in class » (meilleures de leur catégorie) est alors constituée :

- Dans chaque secteur les entreprises supérieures à la médiane sont sélectionnées.
- Pour les émetteurs parapublics et supranationaux, sont sélectionnées les valeurs obtenant une note suffisante de la part de l'agence Oekom.
- Pour les états, l'analyse le Comité Responsable établit la liste des états sélectionnés

Seules ces entreprises peuvent faire partie des portefeuilles ISR, sauf pour le FCPE Arial Monétaire ISR qui doit être investi en majorité dans des titres ISR.

Le processus de Gestion Socialement Responsable est prioritaire sur celui de la gestion financière. Les règles de gestion financière sont donc appliquées par le gestionnaire financier sur l'univers d'analyse restreint par les contraintes ISR. Cette articulation assure la totale indépendance du processus de sélection ISR et des choix purement financiers opérés par les gérants de portefeuille.

### b) Quelles mesures internes et/ou externes, sont mises en œuvre pour s'assurer que les titres du portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

L'équipe d'analyse ISR suit l'actualité, les notes des agences et des brokers, afin de suivre les faits montrant qu'une entreprise a un comportement qui ne respecte pas les valeurs du Groupe. Agicam met sous surveillance les entreprises sur lesquelles un problème émerge (par exemple une preuve que l'entreprise ne respecte pas le global compact).

Ethis Screening qui a en charge le calcul des notes et la détermination de l'éligibilité des valeurs est interfacé avec l'outil front to back de la société. Cet outil bloque ex-ante tout investissement sur une valeur non éligible.

### c) Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?

Le gérant a trois mois pour désinvestir si un émetteur en portefeuille sort de la sélection ISR.

### d) Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

Oui

**e) Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?**

Les désinvestissements liés à des sorties de la sélection ISR sont signalés aux investisseurs dans le reporting ISR.

**f) Le gestionnaire de fonds informe-t-il les entreprises/émetteurs des mouvements et/ou des changements de pondération dans le portefeuille liés au non-respect des principes ESG du ou des fonds ?**

Non

**g) Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?**

Si une entreprise répond de façon positive, constructive à une interrogation d'Agicam sur sa politique RSE ou ses performances, et que sa réponse est convaincante, la note ISR de l'entreprise peut s'améliorer.

Si au contraire, une entreprise n'est pas en mesure de démontrer d'efforts suffisants sur un enjeu majeur, alors sa note peut se déprécier.

Ces modifications de notes peuvent entraîner des mouvements dans la sélection ISR.

## 5. Politique d'engagement

### a) Quels sont les objectifs de la politique d'engagement?

Agicam définit l'engagement comme le moyen de faire progresser les entreprises sur la RSE. Deux moyens sont mis en place : interroger les entreprises faisant face à un problème important, et inviter les entreprises ayant de bonnes pratiques à s'exprimer et à les exposer.

### b) Comment le ou les fonds établissent-ils la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Le choix des entreprises à interroger vient de la collaboration et du dialogue entre l'équipe ISR, les gérants, le directoire. Les activités d'engagement sont validées par le CROIRE.

### c) Qui pratique l'engagement au nom du ou des fonds ?

Agicam grâce à sa cellule d'analyse ISR supportée par le Directoire.

### d) Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

AGICAM contacte les entreprises par téléphone, e-mail, courrier ou lors de réunions. AGICAM rencontre des directeurs du Développement Durable, des directeurs financiers, des directeurs des ressources humaines, etc. Agicam peut amener certaines entreprises à s'exprimer dans le cadre du CROIRE.

### e) Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

L'équipe ISR évalue si la situation a évolué, si l'entreprise a pris des moyens appropriés, et si les résultats sont satisfaisants.

### f) Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

L'entreprise est sortie de la sélection (donc du fonds si elle était investie).

### g) Comment, et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont-elles communiquées aux investisseurs et autres parties prenantes ?

Lors du CROIRE qui est trimestriel, l'équipe ISR rend compte de ses activités d'engagement et propose les engagements à venir.

## **h) Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du ou des fonds pendant l'année écoulée ?**

Les analystes d'AGICAM ont rencontré les 35 entreprises suivantes au cours de l'année écoulée et les ont interrogés sur les insuffisances de leur gestion des enjeux ESG de leur activité :

AIR FRANCE -KLM	SAINT GOBAIN
ARCELORMITTAL	SANOFI-AVENTIS
BNP PARIBAS ACT.A	SAP
CAP GEMINI	SCHNEIDER ELECTRIC
DANONE	TOTAL
DEXIA	UNILEVER
E.ON NOM.	VIVENDI
GAMESA CORPORACION	BIC
IMERYS	NATUREX
JC DECAUX SA.	STANDARD CHARTERED
L'OREAL	Continental
MICHELIN	THEOLIA
NEOPOST	AIR LIQUIDE
PEUGEOT	BONDUELLE
PHILIPS KON	EDP
RENAULT	SECHE ENVIRONNEMENT
RWE A	HERA

Une relation particulièrement proche a été liée avec France Telecom :

Au cours de l'année écoulée, AGICAM a dialogué avec France Telecom au sujet du stress au travail et de l'important nombre de suicides de salariés de l'entreprise. L'équipe d'analyse ISR a rencontré France Telecom en juillet 2009 puis a envoyé des e-mails entre août et octobre puis, en novembre, les a invités dans un courrier officiel à venir s'exprimer devant le Comité CROIRE. Cette rencontre a eu lieu en janvier. Une nouvelle réunion a eu lieu en mai 2010.

## 6. Politique de vote

### a) Le ou les fonds disposent-ils d'une politique de vote ?

Les fonds disposent d'une politique de vote en assemblée générale d'actionnaire. Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion. Les résolutions présentées au vote en assemblée générale sont souvent liées à la gouvernance mais rarement à des sujets environnementaux et sociaux. Aussi notre politique de vote est elle axée sur les principes de bonne gouvernance.

### b) Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

Le rapport sur l'exercice des droits de vote est publié chaque année sur le site internet.

### c) Le ou les fonds sont-ils promoteurs ou soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

Les résolutions d'actionnaires sont analysées et soutenues si elles vont dans le sens de la politique de vote.

### d) Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?

Merci de bien vouloir vous référer à la politique de vote disponible sur le site internet.

## 7. Compléments d'information

### a) Le développement durable du groupe AG2R LA MONDIALE

Depuis plusieurs années, le Groupe a mis en œuvre un certain nombre de bonnes pratiques relevant de sa responsabilité sociale et environnementale. Il va aujourd'hui encore plus loin et formule dans son plan d'entreprise AG2R LA MONDIALE 2011, une série d'engagements qui prennent la forme d'actions concrètes et mesurables.

<http://www.ag2rlamondiale.fr/groupe/developpement-durable>

### b) Don de frais de courtage à des associations

En 2009, Agicam, société de gestion d'actifs d'AG2R LA MONDIALE, a remis au total 54.000€ à trois associations œuvrant à l'insertion économique et au renforcement du lien social.

Cette initiative est le fruit d'un partenariat entre Agicam et la société ARKEON Finance qui dédie une quote-part du chiffre d'affaires réalisé par ARKEON à l'accompagnement financier de projets d'associations.

L'opération sera renouvelée en 2010.

Lien vers le communiqué de presse : <http://www.ag2rlamondiale.fr/cache/offonce/espace-presse/communiques-de-presse/groupe-1/agicam-fait-un-don-a-trois-associations-dinsertion-et-de-renforcement-du-lien-social;jsessionid=88344832F2299FF5987405DB2BDA836C>